

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 JUIN 2016  
18 H – Vichy Val d'Allier

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

**Présents :**

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MARSONI – M. MORGAND – C. PAGLIA, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :**

Mme et MM. J. P. BLANC - J. JOANNET - G. MAQUIN - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

**Secrétaire :** M. JS. LALOY, Vice-Président.



**POLE RESSOURCES INTERNES**

**N° 1 – MARIOL – POSTE DE REFOULEMENT – ACQUIOSITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZC 79**

Devant l'intérêt pour Vichy Val d'Allier d'acquérir l'emprise foncière sur laquelle a été réalisé un poste de refoulement et après accord intervenu entre les propriétaires de la parcelle susmentionnée et Vichy Val d'Allier, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide d'acquérir environ 19m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée ZC 79 au lieu-dit « Les Audins » à Mariol auprès de Madame Andrée DACHER et de Monsieur Daniel FRADIN ou de leurs ayants-droit, au prix forfaitaire de 690,60€.

Mandat est donné à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer tous actes et documents inhérents à cette acquisition.

**POLE RESSOURCES HUMAINES**

**N° 2 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA VILLE DE VICHY EN MATIERE D'INGENIERIE TECHNIQUE**

Considérant que l'agent concerné a pris connaissance du projet de convention et a donné son accord de principe à sa mise à disposition et que la création d'un service commun en matière d'ingénierie technique sera susceptible d'être gérée par la ville de Vichy, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la communauté d'agglomération auprès de la ville de Vichy dans le cadre de la mise en commun des services d'ingénierie technique communautaire et communaux pour la ville de Vichy en matière de voirie et de bâtiments, qui préfigure la création d'un service commun au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

- autorise le Président ou son représentant à signer au nom de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier la convention de mise à disposition correspondante à intervenir avec la ville de Vichy.



Le Président,

Claude MALHURET